

# COLLEGE OF PHYSICIANS AND SURGEONS OF NEW BRUNSWICK

## GUIDELINE

### CONFIDENTIALITY AND RELEASE OF INFORMATION

*A physician's duty of confidentiality is, for reasons such as public safety, overridden by legislation in certain circumstances.*

*The following list is provided for the information of physicians. It is only a summary and is not exhaustive. Further information may be available from the relevant authority, from the College, or from legal counsel.*

*Physicians should note there are certain situations where the duty to report occurs as soon as the physician is aware of the information. At other times, the physician only has a duty to respond to specific inquiries.*

#### **Family Services Act**

Required to report:

Information that ought to cause a physician to suspect that a child has been abandoned, physically or emotionally neglected, physically or sexually ill-treated or otherwise abused.

Note: Physicians employed by a Regional Health Authority are also obligated to provide information, on request, regarding a child, a child's parents or siblings, or a person identified as being significant in the life of the child.

#### **Public Health Act**

Required to report:

Presence of "notifiable disease", "injury or risk factor", or other "reportable event" as defined by regulations.

# COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU NOUVEAU BRUNSWICK

## DIRECTIVE

### CONFIDENTIALITE ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

*Dans certaines circonstances, la loi l'emporte sur l'obligation de confidentialité pour des raisons telles que la sécurité publique.*

*La liste suivante a été établie à titre d'information. Elle est sommaire et ne prétend pas être exhaustive. On peut obtenir des renseignements complémentaires auprès de l'autorité compétente, du Collège ou d'un avocat.*

*Les médecins sont priés de noter qu'ils sont tenus dans certains cas de rapporter le fait dès qu'ils en ont pris connaissance. À d'autres moments, leur devoir ne les oblige qu'à répondre à des demandes précises de renseignements.*

#### **Loi sur les services à la famille**

Il faut signaler :

Des renseignements qui devraient amener le médecin à soupçonner qu'un enfant a été abandonné, victime de négligence physique ou affective, de sévices ou d'atteintes sexuelles ou maltraité de toute autre façon.

Nota : Un médecin qui travaille pour une régie régionale de la santé est également obligé de fournir sur demande des renseignements concernant un enfant, les parents ou frères et soeurs d'un enfant ou une personne qui joue un rôle important dans la vie de l'enfant.

#### **Loi sur la santé publique**

Il faut signaler :

La présence d'une maladie à déclaration obligatoire, d'une blessure, d'un facteur de risque ou d'une autre affection qui doit être

Contacts of certain communicable diseases

The refusal or neglect of treatment of certain communicable diseases.

### **Coroners Act**

Required to report:

When a physician has reason to believe that a person dies:

- A. as a result of
  - i. violence
  - ii. misadventure
  - iii. negligence
  - iv. misconduct
  - v. malpractice
- a.1 during pregnancy or following pregnancy in circumstances that might reasonably be attributable to the pregnancy
- a.2 suddenly and unexpectedly
- a.3 from a disease or sickness for which there was no treatment given by a medical practitioner
- B. from any cause other than a disease or natural causes; or
- C. under such circumstances as may require investigation.

### **Education Act**

Obligated to report a member of the school personnel who there is reasonable grounds to believe is engaged in non-professional conduct. (Section 31.1(5))

### **Workers' Compensation Act**

Required to respond to inquiry

From Board regarding care provided to injured worker.

signalée, tels que définis par les règlements;  
Qu'une personne a approché un malade contagieux;

Qu'une personne refuse ou ne suit pas un traitement prescrit pour certaines maladies contagieuses.

### **Loi sur les coroners**

Il faut signaler :

Lorsqu'un médecin a des raisons de croire qu'une personne est décédée

- A. par suite
  - i. d'un acte de violence,
  - ii. d'un accident,
  - iii. d'un acte d'imprudence,
  - iv. d'une faute intentionnelle,
  - v. d'une faute professionnelle;
- a.1. durant la grossesse ou après l'accouchement dans des circonstances qui pourraient être raisonnablement attribuables à la grossesse;
- a.2 subitement et inopinément;
- a.3. d'une maladie qui n'a pas été traitée par un médecin praticien;
- B. autrement que par suite de maladie ou de causes naturelles; ou
- C. dans des circonstances qui peuvent exiger une enquête.

### **Loi sur l'éducation**

Il faut signaler un membre du personnel d'une école quand il y a lieu de penser qu'il a une conduite inacceptable.

### **Loi sur les accidents du travail**

Il faut répondre à une demande de renseignements :

### **Vital Statistics Act**

Required to report:

- cause of death
- information, when requested, regarding any birth, stillbirth, marriage or death

### **Motor Vehicle Act**

Required to report:

A person who is apparently of driving age and may not, because of physical or mental impairment, disease or condition, be able to operate a motor vehicle with safety on the highways.

### **Narcotic Control Regulation**

Required to report:

Loss or theft of narcotics

When requested by inspector, information regarding use and prescription of narcotics.

### **Aeronautics Act**

Required to report:

Flight crew member or air traffic controller, if the patient has a medical condition likely to constitute a hazard to aviation safety.

### **Railway Safety Act**

Required to report:

Certain designated railway employees if the patient has a condition likely to constitute a threat to safe railway operations.

De la Commission concernant les soins donnés à un travailleur blessé.

### **Loi sur les statistiques de l'état civil**

Il faut donner :

- Un avis de naissance, de mortinaissance;
- Un certificat de décès indiquant la cause du décès;
- Des renseignements demandés concernant une naissance, une mortinaissance, un mariage ou un décès.

### **Loi sur les véhicules à moteur**

Il faut signaler :

Toute personne qui semble avoir l'âge requis pour conduire mais qui, en raison d'une déficience, d'une maladie ou d'un état physique ou mental, pourrait être inapte à conduire un véhicule à moteur sans danger sur les routes.

### **Loi sur les stupéfiants**

Il faut :

Signaler tout vol ou perte de stupéfiants;

Donner à un inspecteur qui le demande des renseignements concernant l'usage et la prescription de stupéfiants.

### **Loi sur l'aéronautique**

Il faut signaler :

Tout membre d'équipage ou contrôleur de la circulation aérienne qui a une maladie susceptible de constituer un risque pour la sécurité aérienne.

### **Loi sur la sécurité ferroviaire**

Il faut signaler :

Certains employés désignés des chemins de

**Merchant Seaman Compensation Act**

Required to respond to inquiry:

From employer regarding injured seaman.

**Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board Act**

Required to provide information to an investigator

04/04

fer qui ont une maladie susceptible de constituer un risque pour la sécurité des opérations ferroviaires.

**Loi sur l'indemnisation des marins marchands**

Il faut répondre à une demande de renseignements :

D'un employeur concernant un marin blessé.

**Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports**

Il faut fournir des renseignements à un enquêteur.

4/04